

CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ADMISSION AU CORPS DES  
SOUS-OFFICIERS DE GENDARMERIE

**ZONE 4**

**ÉPREUVE DE CONNAISSANCES  
PROFESSIONNELLES**  
SESSION SEPTEMBRE 2025

(Durée : 03 heures – coefficient : 7 – note éliminatoire < 6/20)

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2011 modifié

**ANNEXE II – I – 1.1.**

Cette épreuve consiste pour le candidat à répondre à plusieurs questions, avec ou sans documentation, sur des problématiques relatives à la sécurité intérieure et à la défense. Les questions portent sur le programme défini au paragraphe IV de la présente annexe.

Il est attendu des candidats qu'ils aient une bonne connaissance des textes qui régissent le travail des agents de police judiciaire adjoints (APJA) de la gendarmerie et de leur environnement professionnel.

Cette épreuve a également pour objectif d'évaluer l'expression écrite du candidat. Les réponses aux questions devront être organisées (introduction – argumentation – conclusion). Une attention particulière sera portée à la maîtrise de la langue française.

L'ensemble des questions doit être traité par les candidats.

Il est attendu des candidats un développement de 20 à 30 lignes par question.

### **QUESTION 1 : LA MILITARITÉ ET LA GENDARMERIE**

Citez quatre qualités fondamentales de l'état de militaire de la Gendarmerie Nationale et donnez les définitions associées.

### **QUESTION 2 : FORMATION GÉNÉRALE À L'INTERVENTION PROFESSIONNELLE**

Expliquez la méthode d'analyse réflexe « AMER ».

### **QUESTION 3 : LA BRIGADE TERRITORIALE ET LA COMMUNAUTÉ DE BRIGADES**

Citez les différentes missions et capacités opérationnelles des COB et BTA.

### **QUESTION 4 : L'AGENT DE POLICE JUDICIAIRE ADJOINT**

Après avoir défini l'infraction pénale, vous développerez ses éléments constitutifs.

### **QUESTION 5 : SENS DE L'ENGAGEMENT, DÉONTOLOGIE ET TRADITIONS**

Après avoir rappelé le contenu de l'article 225-1 du Code pénal, présentez les différents moyens de lutte contre les discriminations.

